

LA FEUILLE

Saint-Médard-sur-Ille - N°32



L'AGENDA

Du 07 au 17 janvier : Déposez votre sapin de Noël sur le parking du cimetière. (Voir au verso)

Mardi 11 janvier : Conseil communal à Saint-Aubin-d'Aubigné

Mercredi 12 janvier : Conseil municipal à 20h00, Salle Jacques-Jérôme Fontaine. *Ouvert au public**

Vendredi 14 janvier : Soirée Karaoké à la Tête d'Affiche.*

Mercredi 19 janvier et 2 février : Atelier "Chauffe citron" Salle Jacques-Jérôme Fontaine - 14h00.

Samedi 29 janvier : Scène ouverte à la Tête d'Affiche.*

* Sous réserve, en cas de modifications des directives sanitaires.

CAP SUR 2022 !



Lors de la rédaction de mon expression du dernier bulletin, je présentais les effets de cette cinquième vague de la COVID-19. Je vous invitais néanmoins à la cérémonie des vœux qui était programmée le samedi 8 janvier, un moment important d'échanges et de convivialité, nous nous préparions avec plaisir pour vous recevoir mais au regard du contexte, nous avons été contraints **d'annuler ce rendez-vous**.

Pourtant, cette cérémonie traditionnelle des vœux, permet, par sa régularité, de donner du sens à notre action collective, à notre action publique et politique. Mais, vous conviendrez avec moi, que parler d'avenir et formuler des vœux à une époque aussi tourmentée, est devenu un exercice hasardeux. Le temps n'est plus aux certitudes mais aux inquiétudes, car trop d'aléas et d'inconnues rendent l'avenir difficile à entrevoir.

Avec les événements de ces dernières semaines, de ces dernières années, chacun prend conscience qu'en période difficile, aujourd'hui plus encore, la commune a son rôle à jouer. La commune est le **principal maillon démocratique de proximité** en prise directe avec la réalité, le terrain. C'est vers elle que se tournent en premier les habitants. Les Maires, les élus, tentent, dans la mesure des moyens qui sont les leurs, de s'adapter pour apporter des réponses concrètes à leurs attentes quotidiennes. Il s'agit là de l'essence même de notre fonction d'élus.

Comme j'aime à le rappeler, les municipalités sont des laboratoires d'initiatives, les élus des chercheurs et des inventeurs de solutions et comme le disait Sénèque *la vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie*, nous devons nous adapter en permanence à toutes les situations.

L'année 2022 sera importante pour notre commune. Après avoir finalisé le lotissement des Poiriers avec la vente des derniers terrains courant 2021, nous débiterons l'aménagement de la **ZAC de La Croisée des Chemins**. Un programme ambitieux pour lequel nous saurons être attentifs et vigilants afin de préserver le charme de notre belle commune. Dans la continuité, le nouveau schéma directeur de notre **assainissement collectif** nous orientera dans nos choix pour le mode d'exploitation de la nouvelle station d'épuration et de son emplacement. Enfin, 2022 c'est aussi la mise en service du **portail famille**. Un outil indispensable qui nous permettra de mieux communiquer avec les familles et de gérer de façon efficace les affaires courantes.

Comme je vous le précisais, depuis près de deux ans, nous nous adaptons à cette situation et nous continuerons à le faire. C'est pour cette raison que nous vous proposons pour les vœux 2022 de découvrir sur le site de notre commune,

NOTRE MESSAGE VIDÉO : DÈS LE 17 JANVIER PROCHAIN

En ce début d'année, le conseil municipal, les membres du CCAS et les agents municipaux se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux pour cette année 2022, pour vous, vos familles et vos proches. Que la santé, la sérénité, le bonheur, la prospérité et l'espoir soient les ingrédients de votre réussite dans la réalisation de tous vos projets et souhaits les plus chers.

A très bientôt.

Noël BOURNONVILLE, Maire



RECYCLEZ VOTRE SAPIN DE NOËL !

NOUVEAUTÉ ! Venez déposer votre sapin naturel (sans décorations, sans sac, ni neige artificielle) pour lui offrir une seconde vie ! Pour cela un enclos sera prévu sur le parking du cimetière du

07 AU 17 JANVIER 2022

Les agents des services techniques procéderont au broyage de ceux-ci grâce à un broyeur prêté par le SMICTOM VALCOBREIZH. Les copeaux seront réutilisés dans les massifs de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

► **ASSOCIATIONS.** Les dossiers de demandes de subvention sont à remettre au plus tard pour le 24 janvier 2022. Les dossiers sont disponibles sur le site internet de la commune rubrique « Vie associative ».

► **REPAS DES AINÉS.** Annulé en raison de la recrudescence du Covid-19 en décembre dernier, le repas sera reporté dès que la situation le permettra.

► **CLUB DE L'AMITIÉ.** Il n'y aura pas de Club ce mois de janvier en raison du Covid-19.

► **TRAVAUX.** Le syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet entreprendra des travaux sur les étangs de Darancel le long de la D521 à partir du 10 janvier 2022. L'opération consiste à supprimer les 3 étangs.

► **TRAVAUX.** En raison de travaux d'égouttage, l'accès à la voie verte, rive gauche de l'écluse de St Médard sur Ille à l'écluse de St Germain sur Ille est interdit à tous les usagers du 20 décembre au 21 janvier 2022. Une signalisation et une déviation temporaire sont mises en place.

► **ANTENNE.** Par un courrier reçu en mairie, la société Bouygues Telecom nous informe de son intention d'effectuer une montée en débit sur son antenne d'Heuzé. A l'occasion, un dossier d'information relatif aux évolutions envisagées nous a été transmis. Ce dernier est consultable en mairie. La date prévisionnelle de mise en service est prévue le 31/12/2022.

► **CARRIÈRE.** Le rapport d'enquête publique accompagné des conclusions et avis de la commissaire-enquêtrice, concernant la demande de la SAS PIGEON CARRIERES, est consultable sur le site internet de la mairie.

► **LA CROIX-ROUGE** française lance une campagne de sensibilisation auprès du grand public. Ainsi, jusqu'au 15 janvier 2022 des équipes de l'association, parfaitement identifiables, sont susceptibles de faire du porte à porte de 10h00 à 20h00 du lundi au vendredi et jusque 18h00 le samedi avec pour objectif de gagner de nouveaux soutiens réguliers.

► **PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE.** À compter du 1er janvier 2022, les demandes de certificat d'urbanisme, permis d'aménager, de construire ou de démolir, déclarations préalables ou encore déclarations d'intention d'aliéner peuvent se faire par voie électronique. La voie papier habituelle (en plis recommandé avec avis de réception ou dépôts en mairie) sera maintenue. La téléprocédure se présentera sous la forme d'un guichet numérique accessible par internet où il sera possible d'effectuer une demande d'urbanisme et d'en suivre le déroulement de l'instruction. Info : <https://www.valdille-aubigne.fr/actualites/actualite/ouverture-du-guichet-numerique-des-autorisations-durbanisme/>.

► **RISTOURNE.** La ristourne incitative pour bon geste environnemental vise à récompenser les habitants du territoire pour leurs efforts sur la réduction des déchets. La ristourne incitative est calculée par rapport au nombre de présentations du bac de collecte. Si vous présentez moins de 26 fois votre bac d'ordures ménagères au cours de l'année (Soit 1 semaine sur 2 entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022), vous bénéficiez automatiquement de cette ristourne de 10€ dès l'année suivante.. Si vous triez correctement vos recyclables (bacs jaunes) et/ou faites du compostage, vous réduisez le volume de votre bac à ordures ménagères et par conséquent le présentez moins souvent. Si vous avez des interrogations sur les consignes de tri, consultez-les sur <https://www.valcobreizh.fr/les-consignes-de-tri/>.

► **CONTRÔLE DES BACS.** Le SMICTOM va renforcer le contrôle des bacs d'ordures ménagères. Les ménages dont les bacs déborderaient trop régulièrement seront dotés automatiquement d'un bac d'un volume supérieur qui correspondra mieux au volume de déchets généré. Si vous le souhaitez, faites dès à présent la demande d'un bac plus grand auprès des services du SMICTOM.

► **BROYEUR.** Une aide financière à l'achat individuel ou groupé d'un broyeur de végétaux sera proposée aux particuliers du territoire début 2022. Cette aide, à raison d'un broyeur par foyer, s'échelonne entre 10% du prix d'achat TTC pour un foyer seul (aide plafonnée à 50 €) et jusqu'à 100% du prix d'achat TTC pour un groupement de 10 foyers et plus (aide plafonnée à 500 € TTC).

BIBLIOTHÈQUE

Mercredi : 10h30-12h30 / 14h30-18h00

Vendredi : 15h30-18h00

Samedi : 10h30-12h30

Téléphone : 02.99.55.66.40

Mail : bibli@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00

Le samedi : 10h00 à 12h00

Téléphone : 02.99.55.23.53

Mail : mairie@smdsi.fr

Site internet : <http://saint-medard-sur-ille.fr/>

Conception : Gildas BOUREL, adjoint au maire délégué à la communication - Responsable de la publication : Noël BOURNONVILLE - Impression : Mairie de Saint-Médard-sur-Ille. Imprimé sur du papier recyclé